

GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

INSURED ▲ RENT

VOTRE GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS



“ Propriétaires bailleurs, avant de confier vos clés assurez-vous de recevoir vos loyers !

INSURED ▲ RENT

VOTRE GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

- *Votre locataire cesse de vous payer le loyer...*
- *Votre locataire ne respecte pas son préavis...*
- *Vous constatez des dégradations des lieux...*
- *Vous devez procéder à l'expulsion du locataire...*

INSURED RENT vous propose toutes les garanties essentielles ainsi qu'une protection juridique pour couvrir l'ensemble de vos risques.



La cotisation à INSURED RENT est 100% déductible de vos revenus locatifs !

Document non contractuel. INSURED RENT est une marque de la société INSURED Services SAS, spécialiste des risques immobiliers.

INSURED Services, SAS au capital de 300 000 € - RCS Toulouse 793 993 890 - Certifié URS ISO 9001:2008

Siège social : 10 rue des Arts 31000 Toulouse - Tél. 05 61 00 12 65 - Fax 05 61 00 12 68 - www.insuredservices.fr

Courtier gestionnaire grossiste en assurance (art. L.520-1,II,1°,b du Code des assurances) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - sise au 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 - N° ORIAS 14 000 256 www.orias.fr

Le nom des compagnies avec lesquelles INSURED Services travaille est disponible sur simple demande.

LES GARANTIES ESSENTIELLES

LA GARANTIE DES LOYERS

Elle couvre les pertes pécuniaires subies par le propriétaire du fait :

- d'un locataire défaillant (non paiement des loyers, charges et taxes prévus au bail) et ce, sans limitation de durée,
- du non-respect ou du non-paiement du préavis, en cas de préavis réduit, de décès ou de départ prématuré du locataire sans respecter les délais.

LA GARANTIE DES DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

Elle couvre le remboursement :

- des frais de réparation consécutifs à toutes dégradations, destructions, altérations perpétrées par le locataire sur les biens immobiliers du propriétaire,
- des dommages matériels consécutifs à la procédure d'expulsion,
- de la perte pécuniaire consécutive au temps matériellement nécessaire à la remise en état des locaux.

LA GARANTIE DES CONTENTIEUX

Elle couvre pour le recouvrement des impayés :

- les frais de contentieux afférents aux honoraires d'avocats, d'avoués et d'huissier de justice,
- les frais de procédure judiciaire,
- les frais de procédure d'expulsion du locataire (serrurier, force publique...),
- les frais de garde meuble.

LA GARANTIE PROTECTION

Le propriétaire est garanti pour tout conflit ayant son origine dans l'exécution du contrat de location des locaux assurables (en dehors des conflits déjà pris en charge par les garanties des loyers et des détériorations immobilières).

Avant de confier vos clés, assurez-vous de recevoir vos loyers !

LES AVANTAGES INSURED RENT

- ✓ Un tarif avantageux en fonction du loyer demandé (charges et taxes incluses)
- ✓ Une garantie couvrant jusqu'à 90 000 € de loyers impayés et contentieux locatif, sans limitation de durée et sans franchise.
- ✓ Jusqu'à 10 000 € T.T.C remboursés par sinistre détérioration immobilière.
- ✓ Une protection juridique à hauteur de 20 000 € pour tout litige lié à l'application du bail de la location garantie.
- ✓ Une constitution de dossier simplifiée avec une marge de solvabilité de vos locataires de 33% (INSURED RENT) ou 37% (INSURED RENT PLUS).

Pour plus d'information et souscrire contactez votre conseiller :



4 rue de Village-Neuf
68330 HUNINGUE
Tél. 0891 670 006
contact@cabinet-t2a.com
ORIAS 07008450